

CONSEIL MUNICIPAL DE GÉMOZAC
Séance du 6 avril 2022
PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil municipal de Gémozac se sont réunis à la mairie le mercredi 6 avril 2022 à 18h30, sur convocation adressée le 31 mars 2022.

PRÉSENTS :

M. Loïc GIRARD, M. Jean-Pierre MORDANT, M. Pascal BRAUD, Mme Virginie LARUE, M. Thierry AUDEBERT, M. Gérard AUBRY, M. Yves BELIS, M. Jean-Michel BLANCHARD, M. Daniel CHABOT, Mme Laurence CHEVALLIER, Mme Catherine CLOCHARD, Mme Maribel COPLEY, Mme Danielle DAGORN, M. Jean-Bernard DAVID, M. Jean-Pierre GIRARD, M. Christian LUCAZEAU, M. Jean-Jacques NIVET, Mme Sonia PAVARD, Mme Sylvie RABET-LARGE

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Monique BÉLIS, Mme Corinne MORISSON, Mme Catherine RAVELAUD

POUVOIRS :

Mme Monique BELIS donne pouvoir à M. Jean-Pierre GIRARD
Mme Corinne MORISSON donne pouvoir à M. Loïc GIRARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Thierry AUDEBERT

Le compte rendu de la séance du 23 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

01 – Vote des taux d'imposition

Conformément à l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020, lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements, le taux de la taxe d'habitation voté en 2019 est figé de 2020 à 2022 inclus à 10,80 %.

Le Conseil municipal décide de fixer les taux de la fiscalité directe suivants :

- Taxe communale sur le foncier bâti : 39,99 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 40,36 %

Vote à l'unanimité (21 voix)

02 - Comptes administratifs 2021 (budget principal et budgets annexes)

Monsieur Daniel CHABOT, en l'absence de Monsieur le Maire, soumet au vote les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes (réseau de chaleur, camping municipal, lotissement Louzignac).

Vote à l'unanimité (19 voix)

03 – Affectation du résultat 2021

Monsieur le Maire soumet au vote les affectations de résultat du budget principal et des budgets annexes.

Vote à l'unanimité (21 voix)

04 - Approbation des comptes de gestion 2021 (budget principal et budgets annexes)

Monsieur le Maire soumet au vote les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes de Monsieur le Trésorier.

Vote à l'unanimité (21 voix)

05 – Budgets primitifs 2022 (budget principal et budgets annexes)

Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif du budget principal et des budgets annexes.

Vote à l'unanimité (21 voix)

06 – Durée d'amortissement pour la subvention versée à la Fondation du Patrimoine

Le Conseil municipal décide d'amortir les 10 000 euros de subvention versés à la Fondation du Patrimoine sur un an.

Vote à l'unanimité (21 voix)

07 – Création d'un budget annexe : « Lotissement La Gémoze »

En vue d'aménager un lotissement sur la parcelle cadastrée ZO 001 et une partie de la parcelle cadastrée ZO 002 situées au lieu-dit « les Ris », le Conseil municipal décide la création d'un budget annexe « Lotissement La Gémoze » assujetti à la TVA et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité (21 voix)

08 – Subventions aux associations

Le Conseil municipal décide d'allouer aux associations, pour l'année 2022, les subventions suivantes :

Sociétés – Associations	Montant accordé
A.C.C.A.	800
AMICALE BOXES CLUB 17	1500
ANCIENS COMBATTANTS	200
AMICALE PETANQUE GEMOZACAISE	300
ASS. PONS GEMOZAC CYCLISTE	1500
ASS. SPORTIVE COLLÈGE	700
CLUB DE L'AMITIE	150
CLUB CYCLOTOURISTIQUE DU CANTON	300
COMITE DES FETES	1000
ECMA	1500
FOYER RURAL	800
FOYER SOCIO EDUC. COLLEGE	400
GEMOZAC ESCALADE MONTAGNE	2200
GEMOZAC TENNIS DE TABLE	1000
GEMOZ'KIDS	300
HANDBALL OLYMPIC	2000
KODOKAN GEMOZAC JUDO	1500
SOCIETE DES COURSES DE CHEVAUX	1500
SPORTING TENNIS	1200
S.P.A.	500
U.S. LA GEMOZE	3500
VITA GYM	600
TOTAL	23450

Vote à l'unanimité (21 voix)

Fin de la séance à 20h00